

Accord national interprofessionnel

ÉCONOMIE SOCIALE

ADHÉSION PAR LETTRE DU 1^{ER} JUILLET 2008
DE LA CFE-CGC À L'ACCORD DU 22 SEPTEMBRE 2006 RELATIF À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE DANS
L'ÉCONOMIE SOCIALE

NOR : ASET0850781M

Paris, le 1^{er} juillet 2008.

*La CFE-CGC, 59-63, rue du Rocher, 75008 Paris, à la direction
générale du travail, service du dépôt des accords, 39-43, quai
André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 2261-3 et suivants du code du travail, la confédération française de l'encadrement CGC vous informe de son adhésion à l'accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale signé le 22 septembre 2006 par l'USGÈRES, le GEMA, l'UNIFED et les confédérations syndicales CFTC, CGT et CFDT.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire national.